

**DELIBERATION N° 18/328 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
VALIDANT LA CREATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE TRANSPORT
SUR LA COMMUNE DE GALERIA, A INTEGRER DANS LE PLAN
DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU CISMONTE**

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-François CASALTA à Mme Julia TIBERI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Joseph PUCCI à Mme Mattea CASALTA
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L.4422-1 et suivants,
- VU** la demande formulée par la commune de Galeria visant à desservir la vallée du Marsulinu en transport scolaire jusqu'à l'école primaire de la commune,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

VALIDE la création d'une nouvelle ligne scolaire pour desservir l'école primaire de Galeria à partir de la vallée du Marsulinu, lieu-dit Bunella et **DECIDE** de l'intégrer au plan des transports scolaires sous le numéro PM554.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager toutes les dépenses de fonctionnement et exécuter toutes démarches et conventions nécessaires pour leur mise en œuvre.

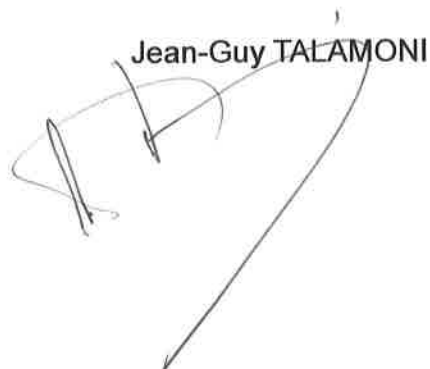
ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 20 septembre 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Guy Talamoni', is written over the printed name. The signature is stylized and somewhat abstract, with a long horizontal stroke at the bottom.

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O2/290**

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CREATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE TRANSPORT
SUR LA COMMUNE DE GALERIA, LIGNE A INTEGRER
DANS LE PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES
DU CISMONTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse la création d'une nouvelle ligne de transport scolaire sur la commune de Galeria, ligne à intégrer dans le Plan des transports scolaires du Cismonte issu du transfert de compétence du Département du Cismonte à compter du 1^{er} septembre 2017.

I – CONTEXTE

La commune de GALERIA, la communauté éducative et la population ont souligné la nécessité de la création d'une ligne de transport scolaire qui desservirait l'école primaire de Galeria à partir de la vallée du Marsulinu, lieu-dit Bunella pour une distance de 12 kms aller et un effectif potentiel de 10 élèves (dont les noms et lieux de prise en charge ont été communiqué).

L'école primaire de la commune est déjà desservie du côté de Manso par la ligne n°PM569 assurée par la société CORSICAR.

La nouvelle ligne respecterait donc les contraintes issues du nouveau Règlement Territorial des Transports Scolaires à savoir que « L'effectif minimal pour la mise en place d'un nouveau circuit de transport scolaire est de 5 enfants minimum sur la totalité du circuit pour un parcours simple d'au moins 3 kms du point de départ du circuit jusqu'à l'établissement scolaire desservi. L'effectif minimal au point de départ sera de 2 élèves. »

II – PROPOSITION DE CREATION

Considérant que d'après les éléments indiqués par le maire de la commune de Galeria et confirmées par les services, les critères sont remplis au niveau de l'effectif potentiel et du kilométrage, il est donc proposé la création d'une nouvelle ligne de transport scolaire dédié au seul transport d'élèves de primaire, ce qui nécessite de la part de la commune la mise en place d'un accompagnateur pour respecter la réglementation.

Le nouveau circuit serait donc le suivant :

Bunella - Vaitella – Leva - L'Olmù - école de Mansu - Galeria.

Le coût de la mise en place de cette ligne sur 135 jours annuels est estimé à 33 750 € TTC pour une année scolaire. Sa mise en service sera soumise à la passation d'un marché par voie d'appel d'offres.

Les crédits sur la fonction N1162C sont disponibles pour la mise en œuvre de ce transport sur l'exercice comptable 2018.

CONCLUSIONS

Je vous propose :

- **De valider la création de cette nouvelle ligne scolaire pour desservir l'école primaire de Galeria à partir de la vallée du Marsulinu, lieu-dit Bunella et de l'intégrer au plan des transports scolaires sous le numéro PM554;**
-
- **D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager toutes les dépenses de fonctionnement et exécuter toutes démarches et conventions nécessaires pour sa mise en œuvre.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	CREATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE TRANSPORT SUR LA COMMUNE DE GALERIA, LIGNE A INTEGRER DANS LE PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU CISMONTE
Identifiant acte	02A-200076958-20180920-019884-DE
Identifiant interne	019884
Date de réception par la préfecture	4 octobre 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	20 septembre 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.7

[Fermer](#)